



PREFET DE LOIR-ET-CHER

SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE
de SECURITE et d'ACCESSIBILITE

BLOIS, le 26 MARS 2018

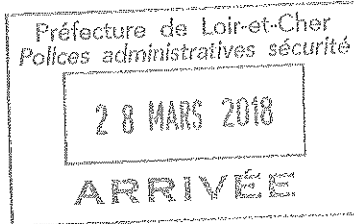
Secrétariat

SERVICE DEPARTEMENTAL
d'INCENDIE et de SECOURS

☎ : 02.54.51.54.15

N° /SDIS/2018/PL

Monsieur le Directeur des Sécurités
de BLOIS



Communication de l'Avis
de la Commission d'Arrondissement de BLOIS

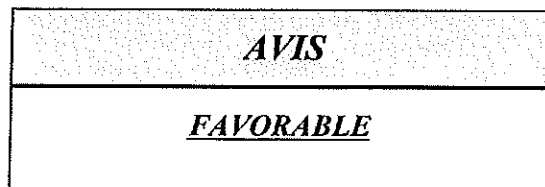
J'ai l'honneur de vous communiquer l'avis de la commission d'arrondissement qui s'est réunie le **vendredi 16 mars 2018** concernant la Visite Périodique de :

ETABLISSEMENT : CENTRE REGIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

ADRESSE : 11-13 rue de la Taille aux Moines à BLOIS

CATEGORIE : 3

TYPE : RH - N



Le Directeur

Colonel Léopold AIGUEPARSE



PREFET DE LOIR-ET-CHER

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

VISITE PÉRIODIQUE

de la COMMISSION d'ARRONDISSEMENT de BLOIS

■ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ETABLISSEMENT

<u>CLASSEMENT</u>		
<u>CATEGORIE</u>		<u>TYPE</u>
3		RH - N
<u>ETABLISSEMENT</u> : CENTRE REGIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS - <u>COMMUNE DE</u> : BLOIS <u>NUMERO ET RUE</u> : 11-13 rue de la Taille aux Moines <u>Tél</u> : 0254522040 <u>Fax / Mail</u> : 0254522049 <u>Propriétaire</u> : COMMUNE <u>Exploitant</u> : Mr PATIN <u>Date de la visite</u> : vendredi 16 mars 2018 <u>Date de la dernière visite</u> : 25/11/2014 <u>N° d'établissement</u> : 0180634		
<u>PUBLIC</u>	<u>PERSONNEL</u>	<u>TOTAL</u>
380	10	390

■ CLASSEMENT de l'ETABLISSEMENT

L'établissement est soumis au Code de la Construction et de l'Habitation, articles R 123-1 à R 123-55 à R 152-4, R 152-5 relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Les prescriptions de l'arrêté du 23 mars 1965 lui sont applicables.

Les prescriptions de l'arrêté du 25 juin 1980 lui sont applicables.

L'établissement est classé en 3° catégorie, type RH - N.

■ **MEMBRES PERMANENTS** :

- Mme BERTHIAS , représentant le Secrétaire Général de Loir-et-Cher,
- Mme BORDIER , représentant M. le Maire de BLOIS,
- M. VANTORRE , représentant le D.D.S.P.
- Lieutenant LINARD , représentant le D.D.S.I.S.

■ **ASSISTAIENT À LA VISITE** :

- M. PATIN, Président CRJS,
- M. BOUJOT, CRJS,
- M. GENAY, Technicien ville de BLOIS,
- M. COUELLE, BLOIS,
- M. GUILLAUME, BLOIS.

■ **OBSERVATIONS**

Visite Périodique de l'établissement.

Il a été procédé lors de cette visite à 3 sollicitations de détecteur de fumée (2ème étage circulation, plonge et chambres "mezzanine". Ces essais ont eu lieu en situation de coupure générale de la source normale. Ils ont entraîné à chaque fois le déclenchement de l'alarme sans temporisation, le compartimentage.

L'implantation des diffuseurs sonores doit être renforcé afin de rendre audible le signal d'alarme dans toutes les chambres (prescription N°3).

➤ **Documents portés à la connaissance de la commission d'arrondissement conformément à :**

- l'article R123-51 du code de la Construction et de l'Habitation :

- a) registre de sécurité : date, observations et conclusions des contrôles et vérifications :
 - diverses consignes générales et particulières en cas d'incendie
 - consignes d'évacuation prenant en compte les différents types de handicap,
- Oui
Non

➤ **Essais réalisés : (S : Satisfaisant, NS : Non-Satisfaisant)**

- a) Essai du système d'alarme par sollicitation
 - D'un détecteur autonome d'incendie
 - b) Essai de l'éclairage de sécurité par coupure de l'alimentation générale
- S
S

➤ *Vérifications annuelles :*

(O : Oui, N : Non, AF : A Fournir)

Vérifications des installations techniques	Observations	Date	Organisme agréé et/ou technicien compétent
MS			
- Equipement d'alarme	N	06/03/2018	SIEMENS
- SSI : Contrat d'entretien annuel	N		
Contrat vérifications triennales	O	12/10/2017	QUALICONSULT
- Extincteurs	N	01/04/2017	DESSAUTEL
- Instruction du personnel :			
Manipulation MS	N	FEV 2018	DESSAUTEL
Evacuation	N	FEV 2018	DESSAUTEL
SSI	N	FEV 2018	BLOIS
DF			
- Désenfumage mécanique naturel	N	04/01/2018	VERITAS
CO			
- Portes coupe-feu (DI)	N	06/03/2018	SIEMENS
- Portails automatiques :			
Vérifications	N	08/01/2018	MET
EC			
- Eclairage de sécurité	N	31/10/2017	DESSAUTEL
		(observations levées par ville de BLOIS)	
EL			
- Installations électriques	N	2017	QUALICONSULT
GZ			
- Installations gaz	O	04/01/2018	VERITAS
GC			
- Appareils de cuisson	N	16/11/2017	TECHNIVAP
- Hottes d'extraction	N	16/11/2017	TECHNIVAP
CH			
- Chauffage	AF		
- Ramonage	AF		
VERIFICATIONS ET CONTROLES SPECIFIQUES (en fonction de l'activité)			
R			
- Exercice d'évacuation	AF		

■ PRESCRIPTIONS

1°) Fournir à la commission de sécurité d'arrondissement, 11-13 avenue Gutenberg à BLOIS, le **rapport détaillé des vérifications** effectuées par un organisme agréé ou un technicien compétent et concernant les installations techniques signalées (AF) dans le tableau ci-dessus et remédier aux anomalies constatées et notifiées par l'organisme vérificateur (articles R. 123-43 et R. 123-44 du code de la Construction et de l'Habitation).

2°) Remédier aux anomalies constatées et notifiées par l'organisme vérificateur concernant les installations techniques signalées (O) dans le tableau ci-dessus et fournir à la commission de sécurité d'arrondissement de BLOIS un document attestant que les travaux ont été réalisés (article R. 123-43 du code de la Construction et de l'Habitation).

3°) Rendre audible l'alarme de tout points de l'établissement et notamment des chambres les plus éloignés (MS64).

4°) procéder aux réglages des portes coupe-feu (CO34).

5°) Enlever les dispositifs de calage des porte coupe-feu (CO34).

6°) S'assurer que les portes-coupe-feu de la cuisine sont pare-flamme 1/2 heure (GC9).

7°) Enlever la signalisation du désenfumage dans le réfectoire. Pour mémoire, celui-ci avait été enlevé sur autorisation de la sous-commission en 2014.

PROCES – VERBAL de la COMMISSION D'ARRONDISSEMENT de BLOIS


en date du 16/03/2018

ETABLISSEMENT : CENTRE REGIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS - BLOIS

AVIS FAVORABLE

AVIS DEFAVORABLE

Le Président,



Marie-Hélène BERTHIAS
Préfecture - Bureau des polices administratives